



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES YVELINES (78)
ARRONDISSEMENT DE MANTES-LA-JOLIE - CANTON DE BONNIERES

MAIRIE DE GOMMECOURT
78270

12 bis, rue des écoles

☎ 01.30.93.06.91

📠 01.30.42.23.56

Conseil Municipal du mercredi 16 décembre 2015

Présents : Monsieur le Maire Jacques Guérin

Les Conseillers municipaux : Mme Roselyne Bocquiaux (1^{ère} adjointe), Mme Christelle Rundstadler (2^{ème} adjointe), M. Guyslain Rosset (3^{ème} adjoint), Mmes Stella Hébert-Le Bronec Jacqueline Lemercier et Karine Macerelle, MM. Mouloud Abdedou, Fabrice Guénand, Patrick Hérouin, Gérard Solaro et Arnaud Thomas

Absents excusés : Mme Karine Ambrosino qui donne pouvoirs à Mme Roselyne Bocquiaux, Mme Ajéra Aoun qui donne pouvoirs à M. Fabrice Guénand.

M. Gérard Solaro est désigné secrétaire de séance

Lecture et approbation du PV du précédent conseil

M. le Maire remercie les conseillers de leur présence et demande s'il y a des remarques concernant le compte-rendu du précédent conseil. En l'absence de commentaire, son approbation est votée à l'unanimité.

M. Solaro souhaite qu'il y ait un compte-rendu des séances de travail. Il dit que lors du dernier conseil, les absents n'ont pas été informés de ce qui s'est passé lors de la séance de travail qui a suivi le conseil. M. le Maire dit que ce sera fait pour les prochaines réunions.

M. le Maire reprend l'ordre du jour préparé en bureau municipal :

- 1) Projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale des Yvelines
- 2) Rémunération des agents recenseurs
- 3) Renouvellement de la convention de téléassistance
- 4) Calendrier ADAP
- 5) Délibérations diverses
 - Adhésion de la commune d'Epône au SMSO
- 4) Avancement des commissions
- 5) Questions diverses

1. Projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale des Yvelines

M. le Maire dit que le conseil municipal doit donner son avis sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI). Il rappelle que dans ce projet, il est prévu la fusion de la Communauté de Communes des Portes de l'Ile de France (CCPIF) et de la Communauté de Communes du Plateau de Lommoye (CCPL).

La CCPIF compte 15 723 habitants et regroupe 9 communes, la CCPL compte 6 640 habitants et regroupe 10 communes. Cette fusion porterait le nombre d'habitants de la nouvelle communauté à 22 363 habitants et regrouperait 19 communes. Lecture est donnée du projet de fusion.

Le conseil municipal, à l'unanimité dont 2 pouvoirs, approuve le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale des Yvelines.
M. Patrick Hérouin arrive à 21h.

2. Rémunération des agents recenseurs

M. le Maire dit qu'il convient de délibérer sur les indemnités des agents qui effectueront le recensement du 21 janvier au 20 février 2016. La dotation forfaitaire allouée par l'Insee à la commune est de 1 408€. En 2011, la rémunération était de 4€ brut par logement. En donnant 4€ brut par logement le coût salarial serait de 1 685€ environ, la commune devrait prendre à sa charge une somme d'environ 277€.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité dont 2 pouvoirs,

DECIDE que l'indemnité attribuée aux agents recenseurs sera de 5€ brut par logement.

M. Solaro rappelle que le recensement est obligatoire et que le refus d'y participer est passible d'une amende.

M. le Maire dit qu'il est important que tous les habitants présents y compris ceux qui sont temporairement sur le territoire communal participent car les dotations de l'Etat versées aux communes dépendent du nombre d'habitants.

3. Renouvellement de la convention de téléassistance

M. le Maire dit qu'il convient d'approuver le renouvellement de la convention avec la société VITARIS pour le service de téléassistance. Il dit que le CCAS finance entièrement ce service, qui concerne 5 personnes actuellement. Il s'agit de personnes âgées vivant seules. M. le Maire rappelle au Conseil les fonctionnalités de l'équipement, dit que si la personne tombe ou est en difficulté, le bip, souvent placé au poignet lui permet d'appeler à l'aide, l'appel est transféré à un centre d'appel qui va prévenir les proches de la personne ou les services de secours.

Le Conseil municipal à l'unanimité dont 2 pouvoirs,

APPROUVE la convention de téléassistance avec la société VITARIS pour la période du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2019.

DONNE POUVOIR à M. le Maire pour signer tous documents relatifs à cette convention.

4. Calendrier ADAP

Mme Bocquiaux dit que la Communauté de Communes des Portes de l'Ile de France a mandaté le bureau d'études « QCS SERVICES » pour réaliser l'étude de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (ADAP).

Mme Bocquiaux dit qu'il n'y a pas de travaux de prévu en 2018 et 2019 afin de laisser du temps pour trouver les financements des travaux de la mairie. M. Thomas demande si certains travaux pourront être faits en régie. Mme Bocquiaux dit que cela est prévu afin de diminuer les coûts. Les prix annoncés sont des estimations du bureau d'études, certains travaux couteront moins cher. M. Hérouin demande s'il y a des subventions pour ces travaux, Mme Bocquiaux dit qu'aucune subvention n'est possible.

M. le Maire dit qu'il convient d'approuver le calendrier suivant pour les travaux à effectuer :

Année 2016 :

- rampe à la bibliothèque pour un montant de 2 080€ ht
- barre d'appui WC handicapé à la salle communale pour un montant de 100€ ht
- rappel tactile et contrasté des marches et contremarches à l'école pour 120€ ht

- rappel tactile et contrasté 1^{ère} marche de la mairie pour 65€ ht
 - poser un revêtement contrasté sur la contremarche de la mairie pour 100€ ht
- total 2016 : 2 465€ ht

Année 2017 :

- poser une tablette au niveau de la banque d'accueil à la bibliothèque pour 800€ ht
 - poser une main courante de chaque côté de l'escalier de la mairie pour 330€ ht
 - créer une rampe à l'école pour 4 550€ ht
- total 2017 : 5 680€ ht

Année 2020

- aménager l'entrée secondaire de la mairie et mettre une signalisation pour 1500€ ht
 - modifier ou créer une nouvelle rampe pour la mairie pour 2 600€ ht
 - prolonger la main courante de la première et dernière marches pour 100€ ht
- total 2020 : 4 200€

Année 2021 :

- poser une signalisation adaptée à l'école (symbole international de l'handicap) pour 100€ht
- Total 2021 : 100€

Total Général : 12 445€ ht

Le Conseil municipal à l'unanimité dont 2 pouvoirs,
APPROUVE le planning pour l'ADAP.

5. Délibérations diverses

Adhésion de la commune d'Epône au SMSO

M. Le Maire dit qu'il convient de délibérer sur l'adhésion de la commune d'Epône au Syndicat Mixte d'aménagement, de gestion et d'entretien des berges de la Seine et de l'Oise (SMSO). Le Conseil municipal, à l'unanimité dont 2 pouvoirs, approuve l'adhésion de la commune d'Epône au Syndicat Mixte d'aménagement, de gestion et d'entretien des berges de la Seine et de l'Oise (SMSO).

6. Avancement des commissions

Site internet

M. le Maire demande si les conseillers ont été voir le nouveau site internet. Il dit que certaines choses vont se mettre en place. M. Abdedou dit que tout le monde doit participer à la vie du site en envoyant des articles. M. le Maire dit que c'est un site de mairie et qu'il faut faire attention aux informations que l'on y met. Il dit qu'il a eu des félicitations de plusieurs personnes pour le site notamment de la sénatrice, Mme Sophie Primas.

Théâtre

Mme Bocquiaux dit que, comme chaque année, le Théâtre de la Vallée a proposé de faire une représentation à Gommecourt.

M. le Maire dit que durant plusieurs années, une représentation financée par le budget communal avait été proposée, que l'année passée, il n'y en pas eu.

Mme Bocquiaux dit que la date du 8 avril a été retenue. Elle demande quel système de financement doit être mis en place : un financement total du budget communal (la dernière fois, il avait été donné 600€ à la troupe) ou un système de paiement des entrées.

Afin de faire découvrir le théâtre aux habitants de Gommecourt dans le cadre du volet culturel, il est décidé que le financement sera pris en charge par le budget communal.

Mme Bocquiaux dit que l'on pourrait mettre un chapeau, chacun donnant ce qu'il veut.

M. le Maire dit que dans ce cas, l'argent récolté va à la troupe.

M. Solaro dit qu'il faudrait demander si la pièce peut intéresser les adolescents et les enfants.

Eglise

M. le Maire dit que la subvention du Conseil Général pour la restauration des panonceaux de St Crépin et St Crépinien a été notifiée, elle est de 3 864€.

City stade

M. le Maire dit que la subvention DETR a été accordée, mais que pour finaliser le projet il est nécessaire de vendre le terrain communal constructible sis rue des Sablons et qu'il va donc recontacter les agences mandatées pour faire le point.

7. Questions diverses

Mme Macerelle demande si des places de parking seront aménagées sur l'autre terrain communal de la rue des Sablons.

M. le Maire dit que suite à des problèmes de stationnement rues de la Grande Vignette et de la Petite Vignette, il a été évoqué la possibilité de réaliser des places de parking sur ce terrain. Mais après réflexion, le terrain semble un peu éloigné. Un devis a cependant été demandé à TPN.

M. Solaro dit que la commune devrait se doter de réserves foncières afin de pouvoir faire des échanges avec des terrains plus appropriés à ses projets.

Mme Macerelle demande si lors des cambriolages du week-end dernier, du matériel a été dérobé au garage communal. M. le Maire dit que rien n'a été volé, que le voisin en rentrant vers 2 heures du matin a entendu du bruit, que le fait son arrivée a certainement fait fuir les cambrioleurs ; il dit qu'il est prévu dans un premier temps que Cédric réalise une grille en barres de fer pour protéger les deux fenêtres.

M. Abdedou demande si France Télécom pourrait retirer la cabine téléphonique apparemment inutilisée afin que l'on puisse mettre des fleurs à la place.

M. Rosset demande à quel moment TPN va commencer les travaux rue des Ecoles. M. le Maire dit qu'il a prévenu l'entreprise qu'EDF avait terminé et que les travaux pouvaient commencer.

Mme Hébert-Le Bronec dit que la route qui va de Gommecourt à Bennecourt, du côté de Bennecourt est en très mauvais état, elle demande si l'on pourrait demander à la commune de Bennecourt d'intervenir.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil est levée à 22h20.

Délibération n° 1 : Projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale des Yvelines

Délibération n° 2 : Rémunération des agents recenseurs

Délibération n° 3 : Renouvellement convention téléassistance

Délibération n° 4 : Calendrier ADAP

Délibération n° 5 : Adhésion de la commune d'Epône au SMSO

Mouloud Abdedou

Stella Hébert-Le Bronec

Jacqueline Lermercier

Roselyne Bocquiaux

Guyslain Rosset

Jacques Guérin

Patrick Hérouin

Fabrice Guénand

Karine Macerelle

Christelle Rundstadler

Arnaud Thomas

Gérard Solaro